

Heures limites de remises (*) des moyens de paiement

Vos remises

Pour être traitées le jour même, vos remises doivent nous parvenir avant :

Virements :

- Ordinaires
- internationaux en devises
- internationaux en euros

16H00

11H00

15H00

Cartes

02H00

Prélèvements TIP TEP

16H00

(*) Au-delà de cette heure indiquée, la date de traitement de l'opération sera le premier jour ouvrable qui suit.